



COMMUNE DE HELFRANTZKIRCH

ARRETE N° 2023/36

**Portant sur la réglementation de la circulation – Rue Principale/Rue Basse –
Du 08 juin 2023 au 09 juin 2023 inclus
Pour des travaux de rabotage du revêtement et pose du nouveau revêtement.**

Le Maire de la commune de Helfrantzkirch,

- Vu** le Code des Collectivités locales et notamment les dispositions de l'article L2213-I L 2213-6 ;
Vu le code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison des travaux de rabotage du revêtement et pose du nouveau revêtement – Rue Principale/Rue Basse (depuis le panneau d'entrée d'agglomération côté Kappelen jusqu'à la Rue Basse, sur la RD21), effectués par l'entreprise Eurovia, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 – Du 08 juin 2023 au 09 juin 2023 inclus, les conditions de circulation Rue Principale/Rue Basse (depuis le panneau d'entrée d'agglomération côté Kappelen jusqu'à la Rue Basse, sur la RD21) seront modifiées.

Article 2 – Pendant cette même période, une restriction de circulation, avec alternat par feux tricolores, limitation de vitesse à 30 km/h, sera mise en place. La Rue Basse sera fermée à la circulation à sa jonction avec la RD 21 – Rue Principale.

Article 3 – La gendarmerie de Sierentz est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à / aux :

- ✚ Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE
- ✚ Entreprise Eurovia
- ✚ Collectivité Européenne d'Alsace
- ✚ Affichage.

Helfrantzkirch, le 23 mai 2023

Le Maire
Yves TSCHAMBER



ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PAR PUBLICATION OU NOTIFICATION
A Helfrantzkirch, le 23 mai 2023

Le Maire :

Yves TSCHAMBER



068-216801324-20230523-2023-36-A
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023